FOrtissimo

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon
Maison des Syndicats 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

« Prime "deuxièmes lignes" et élection TPE »

Au sortir de la dernière réunion entre le Premier ministre, accompagné des ministres de l'Économie, des Finances et de la Relance et de la ministre du Travail, et les organisations syndicales et patronales, une annonce a dominé l'actualité durant quelques jours : celle de la prime « deuxième ligne », élargie aux bas salaires sans distinction, à l'image de la prime « pouvoir d'achat », devenue « prime Covid », destinée à "récompenser" l'engagement des salariés mobilisés durant la crise sanitaire.

Annoncée à 1 000 euros, pouvant aller jusqu'à 2 000 euros sous réserve d'un accord d'intéressement ou de méthode relatif à la valorisation des emplois concernés, il faut d'abord préciser qu'il ne s'agit pas d'une prime « sonnante et trébuchante » !
Cette annonce ne se traduira dans les faits que selon le bon vouloir de l'employeur ou la capacité de l'entreprise à la verser, l'intérêt pour eux étant qu'elle serait exonérée, jusqu'aux montants indiqués, de tout prélèvement fiscal et social.

L'expérience de la première prime Covid a d'ailleurs révélé que nombreux sont celles et ceux qui, pensant être éligibles, n'ont en réalité perçu qu'en partie cette prime voire rien perçu.
Si, bien sûr, tout complément de salaire est bon à prendre, FO a clairement dit que cela ne pouvait, d'une part, en aucun cas être vu comme un solde de tout compte de l'engagement des salariés dits de la « deuxième ligne », ni, d'autre part, se substituer à une revalorisation pérenne des emplois, conditions de travail et des salaires.

Voter FO, c'est soutenir l'augmentation légitime des salaires
Et, quant à parler de prime bas salaires, mieux vaut augmenter le Smic au-delà du 0,9 % concédé au 1er janvier. FO a rappelé sa revendication d'un Smic porté à 1 450 euros net (soit 80 % du salaire médian).
Beaucoup des salariés de la « deuxième ligne », comme beaucoup trop de salariés en général, demeurent en effet rémunérés au Smic sans perspective d'évolution. Nombre d'entre eux sont salariés de TPE (Très petites entreprises).
À ce propos, parmi ceux-là il y a notamment les salariés du particulier employeur, dans leur très grande majorité des femmes : assistantes maternelles, aides à domicile…
Quid pour elles de la prime en question ?
Peu de chance qu'elle soit versée par les particuliers qui les emploient. FO s'est engagée à intervenir à ce sujet auprès du gouvernement.
On a souvent dit que FO était le syndicat de la feuille de paie.
Oui, et nous le revendiquons, car le salaire est la rémunération du travail. Son augmentation quand on est au Smic ou en bas des grilles est légitime et c'est un élément de justice sociale. C'est aussi un facteur d'emplois, car à la différence des actifs financiers, qui spéculent sur les marchés boursiers totalement déconnectés de l'économie réelle, nos salaires sont réinvestis immédiatement dans l'activité économique.
Depuis le 22 mars et jusqu'au 6 avril, voter FO à l'élection TPE c'est aussi soutenir l'augmentation légitime des salaires !

Assurance chômage : FO demande à nouveau au gouvernement de renoncer à sa réforme

Le secrétaire général de FO s'est adressé à nouveau au Premier ministre et à la ministre du Travail pour leur demander de renoncer à la mise en œuvre de la réforme de l'Assurance chômage et de maintenir les dispositions de la convention qui avait été négociée en 2017.

En effet, l'Unédic, sollicitée à la demande des interlocuteurs sociaux, estime que plus d'un million de salariés demandeurs d'emplois (1,15 million) verraient leur allocation réduite de 17% en moyenne dès le mois de juillet prochain.
FO insiste d'autant plus que le contexte actuel voit la pandémie Covid-19 prolonger la crise économique et ses conséquences sociales, notamment en matière de pertes d'emplois, et retarder une reprise d'activité susceptible de résorber la précarité de nombre d'emplois.

A cet égard, FO proteste contre le fait que cette réforme conduirait à faire porter sur les demandeurs d'emplois le volume « d'économies » qu'entend réaliser le gouvernement (plus de deux milliards en année de croisière selon l'Unédic), quand le processus dit de « bonus-malus », dont l'entrée en vigueur est reportée au mieux à la fin 2022, serait à coup nul pour les entreprises.

Dans le même courrier FO fait part de son opposition aux dispositions de propositions de lois organiques qui sont discutées en commissions au parlement, conduisant à intégrer les comptes de l'Assurance chômage et des caisses de retraites complémentaires au PLFSS.

FO y voit en effet un pas supplémentaire allant dans le sens d'une étatisation de l'ensemble la protection sociale, et de l'éviction de la négociation collective et du paritarisme.

FO rappelle que cette orientation est une des deux raisons majeures de son opposition au projet de système universel de retraites par points.

Le calendrier s'accélère !

Faisant suite au courrier adressé au Premier ministre par 84 députés des oppositions et l'interfédérale de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières représentative du personnel contre le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF, une réunion s'est déroulée mercredi 17 mars avec les représentants de Matignon.

Que faut-il en retenir ?

Le Directeur du Cabinet annonce que le Gouvernement s'apprête à sceller un accord avec la Commission européenne sur l'avenir d'EDF.

Un projet de loi devrait être présenté dans les prochaines semaines et discuté au parlement, entre juin et octobre 2021. Le dossier devrait être finalisé avant le début de la campagne pour les élections présidentielles. À ce stade, nous ne connaissons ni les termes précis de l'accord, ni les conséquences sur la structure du groupe. Seules les grandes lignes ont été exposées et aucun document n'a été remis. Nous sommes donc dans la plus grande opacité.

Dès le 8 avril, les fédérations syndicales appellent tous les agents et salariés du Groupe EDF à se mobiliser en grève contre ce passage en force annoncé sur une réforme néfaste pour le Groupe EDF et à s'inscrire dans les initiatives qui seront proposées localement par les syndicats.

UGECAM

En juillet 2020, le protocole SEGUR a permis à certains salariés du secteur sanitaire et des EHPAD d'obtenir un complément de salaire de 183€.
Depuis, grâce aux différentes mobilisations, le gouvernement a concédé la même augmentation aux salariés de la fonction publique hospitalière rattachés à des établissements de santé.

À ce jour, en sont toujours exclus plusieurs milliers d'agents du secteur public et de l'UGECAM, 300 000 salarié-e-s du secteur privé non lucratif. Il en est de même pour les 250 000 salariés de l'Aide à domicile qui réclament avec leurs organisations syndicales **l'agrément immédiat de l'avenant 43 qui prévoit 15% d'augmentation de salaire.**

Les fédérations CFE-CGC, CFTC, CGT, FO de la santé privée, de l'action sociale, de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile et de la Sécurité Sociale appellent l'ensemble de leurs syndicats et les salariés à une journée de manifestation et de grève jeudi 8 avril à Paris.

Elles exigent l'ouverture immédiate par le Premier Ministre d'une négociation pour l'égalité de traitement des salariés du public et du privé par l'extension immédiate des 183 euros pour tous. Cette revalorisation est une juste reconnaissance pour les salariés de secteurs dont le niveau de vie et les conditions de travail se dégradent depuis de nombreuses années.

Les fédérations CFE-CGC, CFTC, CGT, FO de la santé privée, de l'action sociale, de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile et de la Sécurité Sociale appellent l'ensemble de leurs syndicats, militants et adhérents, avec les salariés, à préparer dès maintenant les conditions de réussite de la **journée de grève et de manifestation nationale du 8 avril.**

à Paris, le 11 Mars 2021

Ouverture de la retraite progressive aux salariés en forfait jour

Les quelque 1,5million d'actifs selon la CFE- CGC, principalement des cadres, travaillant en forfait jour, vont pouvoir bénéficier du dispositif de retraite progressive à partir du 1er janvier 2022.

N'ayant jusqu'à présent pas été considérés comme travailleurs à temps partiel, ces derniers ne pouvaient pas prétendre à ce dispositif leur permettant de poursuivre une activité partielle à partir de 60ans tout en percevant leur pension.

Cette décision du Conseil constitutionnel fait suite à une saisine de la Cour de cassation du 27 novembre 2020.

Dialogue social et représentation du personnel : FO tire de nouveau le signal d'alarme !

Lors de la réunion plénière du Comité d'évaluation des ordonnances (pilotée par France stratégie) du 25 mars dernier, des éléments plus qu'alarmants nous ont été présentés sur l'implantation syndicale et la représentation du personnel en entreprise.
Dès l'origine des ordonnances de 2017, FO n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences d'une telle réforme de la représentation du personnel et son impact sur la qualité du dialogue social.
Les éléments présentés hier par la DARES confirment nos craintes : on constate notamment une baisse du taux de couverture des entreprises par des IRP ou un DS, alors que ce taux était stable par le passé, un nombre de CSSCT bien inférieur à celui des CHSCT qui existaient auparavant. L'éloignement des élus du terrain est également pointé du doigt. Les réclamations individuelles et collectives (rôle jusque-là dévolu aux délégués du personnel) occupent la majeure partie des réunions du CSE, alors que les questions santé sécurité au travail sont marginalisées.
Nos inquiétudes sont donc plus que jamais d'actualité, d'autant plus que le projet de loi sur la lutte contre le dérèglement climatique prévoit d'associer le CSE aux questions environnementales, sans pour autant lui en donner réellement les moyens.
FO revendique le rétablissement de moyens permettant effectivement la représentation pleine et entière des personnels, en particulier des CHSCT.
Elle rappelle qu'avec les autres confédérations syndicales, elle s'est adressée en ce sens au Premier ministre, le 14 octobre dernier, dans un courrier appelant « au rétablissement des capacités de représentation collective des salariés, de leurs droits et de leurs moyens - en particulier la remise en place des CHSCT – indispensables à l'exercice d'un dialogue social de qualité dans l'entreprise ».

Crise sanitaire : le coût des dépenses, indues, pèse lourd sur la Sécu

Un niveau « historiquement élevé » mais « nettement moindre que prévu », résume le gouvernement à propos du déficit de la Sécurité sociale pour 2020.
Celui-ci (régime général et fonds de solidarité vieillesse) est de 38,6 milliards d'euros (30,4 milliards pour la branche maladie) quand la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 l'évaluait à 49 milliards d'euros.
En 2019, le solde des comptes de la Sécu était de - 1,9 milliard d'euros (- 1,5 milliard pour la branche maladie).
En 2020, « l'économie a mieux résisté à la crise », explique le gouvernement, notant que « les recettes [de la Sécu, NDLR] ont en conséquence été sensiblement plus importantes que prévu, en particulier celles assises sur les salaires du secteur privé (+ 6,7 milliards d'euros par rapport à la LFSS) ». Et ces recettes proviennent en particulier des cotisations des travailleurs, ce qui souligne leur rôle essentiel pour faire vivre la Sécurité sociale qu'ils ont eux-mêmes bâtie.

L'État doit assumer ses responsabilités

Mais, dépenses pour les tests, les équipements et matériels des établissements de soins, campagne de vaccination... L'exécutif a décidé d'imposer à la Sécu « l'essentiel des coûts issus de la crise sanitaire », s'insurge FO depuis des mois, s'opposant à ce que la dette Covid soit mise au compte de la Sécurité sociale, « ce qui conduirait à la faire assumer par les assurés sociaux ». Pour FO, « l'État doit cesser de puiser dans les caisses de la Sécu et assumer ses responsabilités en compensant totalement les mesures prises et les nouvelles missions imposées à la Sécurité sociale ».

LE CHIFFRE

5,1%

C'est le « redressement » de l'emploi dans le secteur de l'intérim (2 % à 3 % de l'emploi salarié) au quatrième trimestre 2020, indiquait récemment la Dares (ministère du Travail).
Cette hausse de 5,1 % (après + 22,8 % au trimestre précédent) confirme une amélioration de l'emploi intérimaire dans différents secteurs et donne le signe d'une reprise de l'économie.
L'intérim, souligne en effet la Dares, « est un indicateur conjoncturel avancé de l'évolution de l'activité économique : il constitue la composante de l'emploi salarié la plus sensible à la variation du climat économique, variant rapidement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'activité ». Le secteur (745 528 personnes au quatrième trimestre 2020 pour 706 958 équivalents temps plein) avait fait un plongeon au premier trimestre 2020, les effectifs chutant alors à 470 061 salariés intérimaires contre 800 000 avant crise.
Si le redressement est patent, note la Dares, fin décembre 2020 l'emploi intérimaire restait toutefois inférieur de 5,3 % à son niveau un an auparavant.
La reprise est forte dans la construction, le tertiaire et l'industrie, mais les effectifs de ces salariés, précaires, sont toujours bien inférieurs à leur niveau d'avant crise. Respectivement de - 2,6 % dans la construction, - 3,1 % dans le tertiaire et - 9,5 % dans l'industrie.

Policiers municipaux :
en lutte pour des salaires plus attractifs

Le syndicat FO de la police municipale (PM/115 agents) de Nantes (majoritaire tout comme au plan national) a levé un préavis de grève le 12 mars, étant reçu le même jour en mairie. Celle-ci fait des promesses et le syndicat entend qu'elle les tienne, martèle son secrétaire général Laurent Desgens. Nantes, qui peine à recruter des policiers municipaux, « faute de salaires attractifs » comme dans d'autres villes en France, prévoit de revoir leur régime indemnitaire au deuxième semestre. Les agents demandent notamment l'IAT, indemnité d'administration et de technicité, facultative et au montant variable selon les communes. « Pour un gardien cela peut faire près de 500 euros » de plus par an, précise le militant.

« Les agents s'en vont »

À Nancy, la section FO de la PM (68 agents), créée en octobre 2020, fustige elle aussi le manque d'attractivité salariale. « Nous n'avons pas de NBI[nouvelle bonification indiciaire, NDLR], l'IAT est minime comparée à celle en vigueur à Metz... Les agents s'en vont », explique Julien Barbier, le secrétaire de la section. La nouvelle municipalité a ouvert des négociations, jusqu'en juin, souhaite tout remettre à plat (horaires et jours de travail...) et envisage de supprimer les heures supplémentaires. La section FO compte, elle, lutter activement pour améliorer les salaires et les conditions de travail.

👍**Mea culpa**

Une fois de plus Merkel a été exemplaire.
Elle est revenue sur sa décision d'imposer un confinement strict pendant les fêtes de Pâques.
Elle a reconnu que c'était une erreur.
Et elle a tout simplement demandé pardon.

☞Après la Mafia ou la Camorra, voici le redoutable "Cartel du Sandwich" qui regroupe trois fabricants qui se sont mis d'accord illicitement sur les prix des sandwiches, une guerre de territoires peut éclater à tout moment avec le "Cartel du kebab" ;

☞ Les Français dépensent en moyenne 880 € pour leur mutuelle, une hausse de 4.3% en un an ;

☞Le nouveau slogan du gouvernement "Dedans avec les miens, dehors en citoyen", je me demande combien de personnes et de réunions il a fallu pour sortir ça ;

☞On savait que Bruxelles payait les doses moins chères que les Etats Unis ou l'Angleterre (et donc était servie en dernière) mais pour ce qui est des crédits publics accordés aux labos pour la recherche de vaccins Covid… on passe dans une autre dimension ! Selon le *Financial Times*, ces 2 pays ont investi 35 € par habitant pour développer des vaccins contre le Covid, dans l'UE… on est à 6 € par tête. A ce prix là, ce n'est pas un vaccin qu'il fallait espérer, c'est un miracle,

☞Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères de la santé et du travail, le nombre de médecins en France va diminuer jusqu'en 2024 et ne retrouvera son niveau actuel qu'en 2030. Mais, si on tient compte du vieillissement de la population, « le creux » ne sera résorbé qu'en 2035 pour les médecins et 2049 pour les pharmaciens. L'étude note qu'une hausse de 20% du nombre d'étudiants en médecine dès la rentrée 2021 permettrait de « combler ce creux avec une avance d'environ trois ans ». En pharmacie, cela ferait gagner plus de dix ans, avec un « niveau initial dépassé dès la deuxième moitié des années 2030 ».

🤷‍♀️Covid 19 : selon Aurore BERGE "La situation est d'abord douloureuse pour ceux qui ont perdu la vie".

Sourions😷 😀 😷 😀

Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. *jcf*

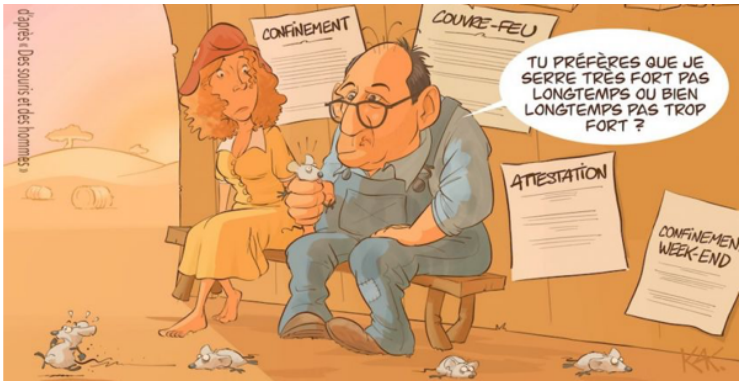

Montpellier 29 mars 2021
FOrtissimo n°713